



Guide

Les modèles de financement pour l'installation d'une infrastructure de recharge collective.

Ämperus

Les 3 options de financement pour les copropriétés.

1.

Les copropriétés financent elles-mêmes l'infrastructure

La copropriété fait réaliser un devis pour installer une infrastructure collective de recharge. Une fois le budget des travaux chiffré, il est soumis à l'Assemblée Générale (AG) pour validation par l'ensemble des copropriétaires. Une fois approuvée, la copropriété devient propriétaire de l'installation, qui appartient alors à tous les copropriétaires.

2.

Financement par un tiers-investisseur opérateur de recharge

L'infrastructure est entièrement financée par un tiers-investisseur sur ses fonds propres : la copropriété n'a aucun budget à voter. La solution doit simplement être validée en Assemblée Générale. L'investisseur reste propriétaire de l'installation et prend en charge l'entretien, la maintenance et la répartition des coûts.

3.

Financement par le tiers-investisseur Logivolt

Avec Logivolt (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations), la copropriété bénéficie d'une solution sans reste à charge. L'installation est financée grâce à l'aide Advenir et à Logivolt. Un opérateur de recharge référencé, comme Amperus, prend en charge l'étude, les démarches administratives, l'installation, la mise en service, la maintenance et la supervision. De plus la copropriété devient propriétaire de l'infrastructure

Quelles options proposons-nous et pourquoi les préconise-t-on ?

Chez Amperus, nous proposons deux options de financement pour l'infrastructure collective de recharge en copropriété.

Option 1. Le financement par la copropriété

Dans ce cas, la copropriété finance elle-même l'infrastructure, après déduction de l'aide Advenir. Nous recommandons cette solution pour les parkings de moins de 20 places.

Dans les deux cas, la copropriété devient pleinement propriétaire de l'infrastructure, ce qui permet de valoriser durablement le bien immobilier.

Option 3. Le financement par un tiers-investisseur Logivolt

C'est la solution que nous privilégions. Grâce au soutien de Logivolt, filiale de la Caisse des Dépôts, l'ensemble du parking intérieur peut être équipé sans reste à charge pour la copropriété. Cette option est toutefois réservée aux parkings de 20 places et plus.

Option 1. La copropriété investit elle-même dans une infrastructure

La copropriété lance le projet en sollicitant un opérateur. Une étude sur mesure est réalisée pour l'installation d'une infrastructure collective.

Chaque propriétaire de place paie une quote-part de cette infrastructure.

Après vote en assemblée générale, la copropriété en devient propriétaire.

Une fois l'installation terminée, l'exploitation (gestion, maintenance, supervision) est assurée par l'opérateur (Amperus). Ensuite, chaque utilisateur qui le souhaite finance uniquement sa borne de recharge.

Les aides pour le financement de l'infrastructure de recharge

8000€

Le programme Advenir prend en charge **jusqu'à 50 % des coûts d'installation, plafonnés à 8 000€ jusqu'à 100 places, augmentés de 75€ par places supplémentaires au-delà de 100 places**

Exemple de devis pour l'installation collective de bornes de recharge

Raccordement d'un nouveau point de livraison	1500 €
Canalisations dédiées aux tableaux électriques	3400 €
Tableaux électriques	1800 €
Système de pilotage	600 €
Frais d'études et de maîtrise d'œuvre relatifs à la conception et à la mise en œuvre de l'infrastructure collective	750 €
Montant total HT avant aides	7550,00 €
TVA (5,5%)	415,25 €
Montant total TTC avant aides	7 965,25 €

<p>Aide</p> <p>-3983 €</p>	<p>NET A PAYER POUR LA COPROPRIETE</p> <p>3982 €</p>
-----------------------------------	--

Option 3. Financement par le tiers-investisseur Logivolt

Le coût d'une installation collective dépend de la configuration de l'immeuble. Grâce à la complémentarité entre la prime Advenir, qu'Amperus récupère pour le compte de la copropriété, et le financement Logivolt, également géré par Amperus, il n'y a aucun reste à charge pour la copropriété (sous réserve d'éligibilité).



**Le programme
ADVENIR**

8000€

Le programme Advenir prend en charge jusqu'à 50 % des coûts d'installation, plafonnés à 8 000€ jusqu'à 100 places, augmentés de 75€ par places supplémentaires au-delà de 100 places.



**La solution de
financement Logivolt**

100%

Logivolt finance le reste à charge pour les parkings de plus de 20 places. La solution de recharge coûtera 0 euro à la copropriété.

Exemple de devis pour l'installation collective de bornes de recharge

Raccordement d'un nouveau point de livraison	1500,00 €
Canalisations dédiées aux tableaux électriques	7800,00 €
Tableaux électriques	5500,00 €
Système de pilotage	1400,00 €
Frais d'études et de maîtrise d'œuvre relatifs à la conception et à la mise en œuvre de l'infrastructure collective	500,00 €
Montant total HT avant aides	16700,00 €
TVA (5,5%)	918,50 €
Montant total TTC avant aides	17 618,5 €

 -8000 € <small>Aide Advenir</small>	+	 -9618 € <small>Financement Logivolt</small>	=	NET A PAYER POUR LA COPROPRIETE 0 €
---	---	---	---	--

Ils ont fait le choix d'une solution de recharge collective.



Dans certaines résidences, les demandes individuelles s'accumulaient. On a choisi d'équiper nos copropriétés d'une solution collective, qu'il y ait des demandes ou non. Ça permet aux copropriétés d'avoir une solution sans reste à charge, sécurisée et sans gestion. Anticiper a clairement évité bien des problèmes.

Sarah M.

Gestionnaire de copropriété



On voyait les projets individuels se multiplier dans la copropriété. On a proposé une solution collective avec Amperus. Le vote est passé facilement, tout le monde y gagne. Aujourd'hui, chacun peut se raccorder simplement.

Jean-Michel D.

Président du conseil syndical – 92



Excellent 4,9 sur 5 ★★★★★